de la Cité de Trélon, n'ayant pu, malgré, le jeta résolument à la tête de l'animal qui parvint à se relever, s'en fuir tout de suite traîné sur un parcours de quelques mètres avant qu'il ait eu aucun accident de personnes à déplorer.

Le feu. — Hier matin, vers deux heures du quart, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. E. Bourgeois, horloger, rue des Postes, 15, aidé du lampiste Gaillot, le Bourgeois se vit obligé de lui faire appel quelques seaux d'eau, de sorte que, à leur arrivée sur les lieux du sinistre, les pompiers n'eurent plus à la rue de Flandre n'ont pas eu à manœuvrer.

Les dégâts, bien que peu importants, ne sont pas encore évalués. Il y a assurance.

Colombophile. — Les sociétés colombophiles d'Hellemmes et de Lille-Fives tiennent un concours pour jeunes et vieux pigeons qui aura lieu à Lille.

Arrestation. — La police a arrêté : Jules Bruyère, 21 ans, imprimeur, et Georges Magnier, 20 ans, employé de bureau, tous deux demeurant rue Ernest-Deconchy, 6, d'un vol d'un placard contre la chemiserie de vêtements de M. Van-Meerr, marchand de chemises, 27 à Haulem (Hollande) demeurant place de la Nouvelle-Aventure, 60, et d'une chaise de l'exposition du gouvernement hollandais, sous limonadière en cet place.

LE NORD

L'ABBÉ GABRIEL DE LOMME

Hier, M. Hugues, juge d'instruction chargé de cette affaire, a procédé à l'interrogatoire du détenu et de deux témoins.

A la suite de ces interrogatoires, il a confirmé le parties.

Malgré les affirmations des témoins et la gravité des faits dont de l'accusant l'abbé Gabriel oppose les dénégations les plus formelles. Pour qui lui a pas, il ne sait pas qui est venu à son chalet montée contre lui.

Quoi qu'il en soit, devant le tribunal, quelle importance faut attendre du témoignage du saint homme.

Freilinghien. — M. Nicaise Desumbre, ouvrier agricole, demeurant à Verchin, a été trouvé pendu à un arbre à Fréthun.

Nous ignorons encore les motifs qui ont décidé cet honorable doctrinaire à prendre cette détermination.

VALENCIENNES

Arrestation. — Hier soir, 2 actes le nommé Alfred Hubert, 24 ans, se a Bavrent, sous condamnation à un arrêté d'expulsion et Eugène Fropot, 22 ans, sans domicile fixe, ont été arrêtés par le commissaire de police.

Anon. — *Tentative de suicide.* — Dimanche dernier, vers deux heures, deux ouvriers du Parc Matthieu à Anzin.

Vers midi, profitant d'un moment où tout le monde était absent, Mme Moreau se plaça en face du cerveau de son mari et se tira six coups de revolver dans la bouche et dans la tête.

Ce fut son beau-père qui la trouva baignée dans son sang.

Après avoir reçu les soins du docteur Pothier, la malheureuse qui avait repris connaissance a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Elle déclare qu'elle désespère pas survivre à son mari, que le mort de ce dernier était la seule cause de cet acte de désespoir.

Les blessures reçues ne sont pas mortelles, à moins de complications imprévues, on espère la sauver.

DUNKERQUE

NAVIRE EN QUARANTAINE

Le vapeur anglais *African Prince*, arrivé de Sierra-Leone sur notre rade samedi, avait à bord un chauffeur à la suite de fièvre et, dans le moment jugeant, la visite du service sanitaire.

L'entrée de ce navire en port a été interdite jusqu'à nouvel ordre, deux hommes de l'équipage ayant succombé à la fièvre sénégalienne et l'homme malade étant contaminé.

Un marin, le second mécanicien est actuellement malade. Le cas présentant une gravité, on a immédiatement télégraphié à Paris.

Jusqu'à présent aucune instruction n'est arrivée à Dunkerque.

Il est possible que les d'Afrian Dances soit envoyé au Lazaret spécial de Cherbourg.

Une fugue. — Une génisse, conduite par un garçon de M. Devos, Alder, 18 ans, s'est enfuie en passant, dans le port, mercredi dernier, *au moment où on allait la faire entrer dans l'étable* de laitier.

L'animal a parcouru une partie de la ville et, malgré des nombreuses épouvantes, Alder, la génisse n'est point parvenue, heureusement, à rompre ses liens. Six hommes n'en ont pas moins été nécessaires pour maîtriser la bête.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 4 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement de la dame Brunnet, de cette ville *Petit Dunkerquin*, situé rue Thiers au 1er étage. Lafleur qui y habitait dans des conditions assez au fond d'un placard contre la cheminée, à été éteint au moyen de quelques seaux d'eau. On présume que c'est par suite d'une

[illegible]

Hier matin, vers 11 heures, les sieurs Lucien Devaux, garçon de recettes et Alfred Salomé, à Quiévrain passaient sur la route; Salomé conduisant une voiture chargée d'arbres.

Tout à coup, il reçut sur la tête un violent coup de poing qui lui enfonça son chapeau jusqu'au menton, tandis que Devaux était agrippé au corps et roué de coups.

Trois individus, les nommés Alfred B..., S... et C..., étaient, sans rime ni raison, tombés sur les malheureux sur les deux passants. Ces trois forcenés arrachèrent en outre des pierres des pelouses qui bordent la route et B... renversant d'un grand pavé, le lança à la tête de Salomé qui fut sérieusement blessé à la joue gauche et dut recevoir les soins nécessaires dans une maison voisine.

Se se défendant, Salomé a porté à l'un des agresseurs un coup de fouet qui a dû laisser des marques sur la figure de celui qui l'a reçu.

Les trois individus, qui se sont livrés à cette attaque inexplicable, sont activement recherchés par la gendarmerie ; car, aux dires des victimes, la garde du poste de la porte de Calais étant arrivée, ils se sont empressés de fuir.

PAS-DE-CALAIS

L'Enquête sur l'Industrie Calaisienne

Les députés qui se sont chargés de faire une enquête sur la situation de l'industrie calaisienne se sont entretenus ce matin avec la chambre de commerce de Calais.

Ils se sont ensuite rendus à l'Hôtel de Ville où ils ont entendu les ouvriers qui ont exposé, les déclarations des chefs d'industrie.

Un incident s'est produit, sans rapport, du reste, avec la tâche de la commission. Le sénateur, un des membres de la commission, a reçu, de la part du syndicat de l'Union contre l'ostracisme cent serment victimes de la part d'une maison de la place les ouvriers affiliés au syndicat.

M. Georges Berger, en nous [illegible] la part d'une maison de la place les ouvriers affiliés au syndicat.

M. Georges Berger, en nous [illegible] cent serment victimes de la part d'une maison de la place les ouvriers affiliés au syndicat.

Le départ du général Mathelin — Le général Mathelin a quitté Arras hier matin, se rendant à Paris et de là à Marseille.

Il a reçu en partant du 11e corps d'état-major de son division d'ordonnance, le capitaine Jochem.

De nombreux officiers et plusieurs [illegible] ont été présents à son départ du train.

Bruxelles. — *Un incendie.* — On vient si [illegible] à la prison de Montreuil un incendie dans, qui, par vengeance, avait mis le feu dans le dortoir. Le gardien M. [illegible] Lincendie a été rapidement éteint.

Acheville. — *Encore un facteur [illegible] cat.* — Une enquête est ouverte contre un jeune homme de seize ans, facteur interrogé

[illegible]

Bien entendu.

Un client s'est présenté [illegible] un tout.

Le patron, à la vue de leurs bagages, s'incline profondément :

— Bonjour, [illegible] ! J'ai une excellente chambre à vous [illegible].

— Il nous en faut deux.

— Ah ! mille pardons, [illegible] pourriez-vous voir que vous [illegible] ?

— Vous avez de [illegible] ?

— [illegible] ?

— [illegible] ?

—